



## **Autonomik! – Covoiturage**

### **Tous les transports dans une seule application**

**Finis de faire payer vos contribuables pour des promesses de services de covoiturage qui ne fonctionnent pas. Faites entrer votre municipalité dans une nouvelle ère de transports durables en ne déboursant que pour des résultats.**

**Modèle utilisateur-payeur.**

**Aucune obligation de mettre de l'argent pour avoir droit au service. 100% des sommes versées iront en récompenses à vos citoyen-ne-s qui offrent du covoiturage.**

**Vous embarquez ?**



# Contexte

## L'échec des modèles de covoiturage intra-urbains au Québec

Si le covoiturage interurbain se porte relativement bien, nous avons vu, ces dernières années, l'apparition de plusieurs projets de covoiturage intra-urbains au Québec. Dans la vaste majorité des cas, ces projets se sont soldés par un échec. Parmi les raisons pouvant expliquer le manque de succès du covoiturage, nous pouvons noter :

- Le manque de clarté sur la compensation financière qu'un passager doit défrayer au conducteur
- Le fonctionnement « en silo » des applications (pas de lien entre les villes voisines)
- Le manque d'incitatifs pour convaincre les conducteurs à offrir du transport
- L'absence d'un guichet unique jumelant le covoiturage aux autres services de transport (multimodalité)
- Parfois, la vétusté des applications proposées :
  - Pas d'application mobile
  - Pas de service de réservation téléphonique
  - Trajets planifiés d'avance seulement (pas d'offre en temps réel)
- Un forfait onéreux chargé par les compagnies de covoiturage aux Villes n'étant pas lié à l'affluence ou aux résultats du service.

## Autonomik!-Covoiturage

Autonomik! est une entreprise d'économie sociale offrant des services d'autopartage, de gestion de flotte et de véhicules personnels ou d'entreprise partagés. Fondé en 2016, l'OBNL a pour mission de favoriser la mobilité de la population, des entreprises et des organismes en minimisant l'impact écologique des déplacements. Il construit des solutions de mobilités sur mesure en collaboration avec les milieux. Autonomik! **mettra en ligne, dès l'automne 2019, partout au Québec, une application révolutionnaire : *Autonomik!-Covoiturage***. Cette app évoluera selon le schéma suivant :

Application de COVOITURAGE d'Autonomik!		
<b>COVOITURAGE PLANIFIÉ (2019)</b> Mise en relation de conducteurs et de passagers. Le passager paie Autonomik! qui reverse plus de 75% des sommes au conducteur. Tarification mensuelle des passagers dégressive en fonction des kilomètres parcourus dans le mois. Dédommagement offert au conducteur : max 33¢/km. À l'heure de pointe ou la fin de semaine. En ville ou en campagne. Trajets longs ou courts. Peut être utilisé seul ou en complément de l'autopartage.	<b>COVOITURAGE EN TEMPS RÉEL (2020)</b> Ajout de l'option de covoiturage en temps réel dans l'application : le conducteur peut recevoir une alerte pendant qu'il est déjà en déplacement et signifie verbalement sa volonté d'embarquer le passager. Un trajet s'affiche à l'écran afin de lui permettre de récupérer le passager.	<b>MULTIMODALITÉ – MaaS (2020-2021)</b> Utilisation de l'application de covoiturage et de la carte d'utilisateurs d'Autonomik! par les services de transports publics. Accessibilité des sièges disponibles dans le transport collectif, le transport adapté, le transport scolaire, les taxi-bus, les navettes, etc. Possibilité de booker un Taxi ou un transporteur EVA. Connectivité possible avec les autres compagnies de covoiturage.
<b>Évolution possible vers un service de COURRIER (2023-2025)</b> CONDUCTEUR → CAMIONNEUR SIÈGES → ESPACE PASSAGER → COLIS		

## À terme : application unique **AUTONOMIK! PLUS** (2023-2025)

TOUTES LES FONCTIONS  
DE L'APPLICATION  
D'AUTOPARTAGE

TOUTES LES FONCTIONS  
DE L'APPLICATION DE  
COVOITURAGE

**GUICHET UNIQUE INCLUANT  
UN CALCULATEUR DE TRAJET**

Un calculateur de trajet permettra de dresser des trajets complexes utilisant plusieurs services de transport, indépendamment du fait qu'ils soient opérés par Autonomik! ou non.

## **Le Fonds des conducteurs**

**Pour inciter les conducteurs à offrir du transport, Autonomik! lance un nouveau système de récompenses.** Sans égard à leur rémunération pour transporter des passagers, les conducteurs offrant du covoiturage par le biais de l'application *Autonomik!-Covoiturage* pourront se voir verser **2 cents par kilomètre offert** provenant du *Fonds des conducteurs d'Autonomik!-Covoiturage*.

Ainsi, par exemple, un conducteur ayant offert 10 000km durant l'année se verra offrir 200\$ de récompenses à la fin de l'année, à condition qu'il ait accepté les demandes de transports des passagers reçues durant l'année (sauf cause de force majeure). Lors d'événements spéciaux (Congés des Fêtes, de Pâques, Fête nationale, etc.), Autonomik! pourra faire grimper temporairement la compensation financière à 3 ou 4 cents par kilomètre et la présentera aux conducteurs comme un « cadeau » de la part de leur *Collectivité Participante*.

**Car oui, les récompenses provenant du Fonds ne seront offertes qu'aux conducteurs ayant leur domicile principal dans une « Collectivité participante ».**

## **Devenir une Collectivité participante au Fonds**

**Vous pouvez faire entrer votre municipalité dans une nouvelle ère de transports durables en ne déboursant uniquement que pour des résultats. Fini de faire payer vos contribuables pour des promesses de services de covoiturage qui ne fonctionnent pas.** Grâce aux multiples fonctionnalités d'*Autonomik!-Covoiturage* et au *Fonds des conducteurs*, le nombre de sièges disponibles se déplaçant ou transitant sur votre territoire pour transporter VOS citoyen-ne-s augmentera considérablement et vous verserez des sommes qui iront à 100% à vos citoyen-ne-s qui offrent du covoiturage.

**Pour être participante au *Fonds des conducteurs d'Autonomik!-Covoiturage*, une municipalité, une MRC ou une région devra simplement verser un montant de son choix à Autonomik!. Ce montant sera conservé dans le *Fonds des conducteurs d'Autonomik!-Covoiturage* par Autonomik! (qui agira comme fiduciaire du Fonds) et versé intégralement aux conducteurs résidant dans la *Collectivité participante*, au prorata des kilomètres offerts jusqu'à épuisement du montant versé au Fonds par ladite *Collectivité*.**

**[Contactez-nous](#) pour savoir comment devenir une *Collectivité participante*.**

Les municipalités, MRC ou régions n'ont aucune obligation de verser des sommes au *Fonds des conducteurs d'Autonomik!-Covoiturage* pour que leurs citoyens puissent utiliser le service. Mais ce système de récompenses permettra d'accroître le nombre de conducteurs dans les *Collectivités participantes*. En dehors de projets spéciaux qui pourraient survenir, seul le versement au *Fonds* fera l'objet d'un versement de la part des villes à *Autonomik!-Covoiturage*.

## Offre exceptionnelle de pré-vente

**Cette offre spéciale consiste en une multiplication, aux frais d'Autonomik!, des sommes versées par les Collectivités aux Fonds des conducteurs.** Concrètement, une municipalité, une MRC ou une région qui s'engagera à devenir une *Collectivité participante* en promettant<sup>1</sup> un versement au *Fonds des conducteurs d'Autonomik! - Covoiturage*

- avant le 1er juin 2019 verra sa contribution financière multipliée par trois (X 3) ;
- entre le 1er juin et le 31 juillet 2019 verra sa contribution financière multipliée par deux (X 2) ;
- entre le 1er août et le 30 septembre 2019 verra sa contribution financière multipliée par 150% (X 1,5) ;
- après le 1er octobre 2019 verra sa contribution financière demeurer intacte (X 1).

## Contactez-nous

Jean-François Lessard, directeur

297 rue Principale, bur. 3

St-Amable (Qc) J0L 1N0

Bur : 450- 262-6321, poste 100

[info@autonomik.org](mailto:info@autonomik.org)

**Autonomik! offre également de l'autopartage  
et une foule d'autres services de mobilité durable et abordable.**

**Contactez-nous pour en savoir plus!**

**[www.autonomik.org](http://www.autonomik.org)**

---

<sup>1</sup> La promesse doit prendre la forme d'une résolution de Conseil dont la copie est envoyée par courriel. Possibilité de décaisser au plus tard le 10 janvier 2020 pour faire passer la somme au budget de l'année suivante.

# La révolution des transports est commencée



TOUS LES TRANSPORTS DE VOTRE RÉGION ET D'AUTONOMIK!  
UTILISÉS, RÉSERVÉS ET PAYÉS VIA VOTRE COMPTE AUTONOMIK!



**UN ABONNEMENT - 2 APP INTERCONNECTÉES - UNE FACTURE**

**Nous propulsons votre communauté**

## L'avantage Autonomik!-Covoiturage

Dès 2020, avec l'option multimodale, Autonomik! pourra rendre accessibles les sièges disponibles dans :

- Les véhicules personnels
- Le transport collectif
- Le transport adapté
- Le transport scolaire
- Les taxi-bus, navettes, etc.

Les principales fonctionnalités de l'application à partir de septembre 2020 :

- Afficher les sièges disponibles (minimum de 2 pour les véhicules personnels) dans tous les modes de transport
- Possibilité de réservation à l'avance ou en temps réel durant le trajet
- Avis de notification au chauffeur d'une réservation en temps réel et option "accepter" ou "refuser" par commande vocale
- Proposition d'itinéraire, configuration des options de détour maximum désiré par un conducteur ou un transporteur public pour récupérer un passager
- Carte d'accès unique (RFID) pour tous les transporteurs participants
- Facturation mensuelle effectuée par Autonomik, paiement des usagers à Autonomik et reversement aux opérateurs des trajets empruntés par les usagers
- Service à la clientèle téléphonique centralisé pour permettre à l'usager de réserver et utiliser

tous les services : covoiturage, autopartage, transports adaptés et collectifs, taxi-bus, etc.

- Trajets complexes permettant l'utilisation de plusieurs modes de transports pour un seul trajet
- Harmonisation complète avec l'application d'Autonomik! - autopartage (nom d'utilisateur, mot de passe, facturation, carte d'accès, service à la clientèle, etc.)
- Possibilité de connexion via API avec des opérateurs hors-territoire :
- Application, carte d'accès et abonnement compatibles avec les autres régions où Autonomik! est déployé ainsi qu'avec les partenaires d'Autonomik!
- Application, carte d'accès et abonnement compatibles dans tout le réseau de l'ARTM (EXO et STM) à la suite de l'application du projet déposé au Défi des Villes intelligentes par Montréal (Autonomik! y est inclus)
- Gestion de flotte de navettes (véhicules de navette aux heures de pointe, disponibles en autopartage le reste du temps)

**Autonomik! déploiera son service dans toutes les communautés du Québec, ce qui permettra aux résidents des communautés :**

- D'avoir accès à tous les transporteurs et conducteurs participants qui transitent par son territoire (et provenance et/ou à destination de toute autre municipalité)
- D'avoir une tarification claire pour les passagers
- D'avoir un dédommagement financier clair et bien défini pour les conducteurs et transporteurs participants
- De profiter d'une mutualisation des ressources de transport, permettant de multiplier les options de trajets possibles pour les passagers
- De fidéliser les conducteurs à l'aide d'un système de récompense pour les conducteurs qui offrent du transport (**Fonds des conducteurs** dans les **Collectivités participantes**).
- De se voir offrir du Taxi-bus sur demande
- D'avoir une application facile d'utilisation et très « responsive »

**Surtout, Autonomik!-Covoiturage permettra aux élus de :**

- Rencontrer la majeure partie des recommandations des différents rapports commandés ces dernières années en matière de diagnostic de transport dans les différentes collectivités du Québec;
- Mieux planifier son transport régional en connaissant avec précision les habitudes de déplacements des citoyens grâce aux métadonnées qu'Autonomik! pourra générer et partager avec ses partenaires municipaux dans le respect de la confidentialité des usagers.
- **Avoir accès à un service de covoiturage financièrement autonome et qui, en dehors du système de récompenses ou de certains projets spéciaux que les municipalités pourraient souhaiter mettre en place, ne nécessite pas de fonds publics pour fonctionner.**

**Par ailleurs, Autonomik! est unique au Québec...**

- Seul service d'autopartage à pouvoir se déployer de façon rentable hors des grands centres urbains car ses coûts d'opérations sont beaucoup moindres que ceux de ses concurrents. Autonomik! est la première entreprise au Québec à avoir déployé un véhicule d'autopartage en milieu rural.
- Seul acteur de mobilité proposant la mise en place d'un MaaS (guichet unique pour tous les transports) en dehors des centres urbains, reproductible dans l'ensemble des régions du Québec.
- Constitué en OBNL d'économie sociale, ce qui facilite grandement la mise en place d'entente avec les pouvoirs publics.
- Doté d'une triple mission économique, écologique et sociale. Il offre une tarification réduite aux organismes et aux personnes à faible revenu, ce qui mobilise les milieux qui contribuent activement au déploiement d'Autonomik! par le biais de subventions, dons, services, commandites etc.

## ANNEXE - Grille de tarification préliminaire

**Chez Autonomik!-Covoiturage, les passagers paient leur facture mensuellement à Autonomik! qui reverse leurs parts aux conducteurs. Toute la grille de tarification d'Autonomik! - Covoiturage est construite en respectant ces principes :**

- **Faire plusieurs courts trajets ne devrait pas coûter plus cher au passager que faire un seul long trajet**, ce qui n'est pas le cas des tarifs de nos concurrents en ce moment. Ainsi, chez Autonomik!-Covoiturage, faire 10 fois le trajet entre St-Jérôme et Mont-Tremblant (90 km) dans un même mois coûtera la même chose que de faire Montréal-Gaspé une seule fois (900 km).
- **Le total des compensations remises par les passagers à un conducteur ne peuvent pas légalement dépasser 0,33\$/km**. En effet, la loi dit que, dans le cadre du covoiturage, le conducteur doit contribuer à sa part des dépenses du voyage et en assumer au moins un quart. Le total des parts (part du conducteur + parts de 3 passagers) ne peut pas dépasser 0,45\$/km. Ce qui nous oblige à fixer à 0,33\$/km la compensation maximum perceptible par le conducteur.
- **Les conducteurs sont le socle d'un service de covoiturage qui fonctionne bien**. Le conducteur doit recevoir une juste compensation pour avoir offert un transport. Mais lorsqu'un service commence, les passagers ne sont pas toujours au rendez-vous. C'est pourquoi les collectivités (villes et MRC) qui le désirent pourront devenir des "Collectivités participantes" en versant un dédommagement de 0,02\$ pour chaque kilomètre offert par ses citoyen-ne-s qui offrent du transport sur la plate-forme d'Autonomik!-Covoiturage. Autonomik! sera le fiduciaire du Fonds des conducteurs d'Autonomik!-Covoiturage par lequel transitera l'argent des collectivités vers leurs citoyen-ne-s conducteurs. Par ailleurs, Autonomik! donne la majeure partie de la contribution des passagers au conducteur.

**La sécurité des passagers et des conducteurs est également notre priorité.**

**C'est pourquoi Autonomik! a les plus hauts standards de sécurité dans toute l'industrie du covoiturage conventionnel.**

Parmi les critères qui nous distinguent, on peut nommer le fait que :

- **Chaque conducteur doit fournir** : numéro et photo du permis de conduire valide, un dossier de conduite de la SAAQ exempt d'antécédents criminels, un selfie, la copie d'une autre pièce d'identité, ses coordonnées bancaires (pour le versement des compensations), son courriel, son numéro de téléphone, son adresse et sa date de naissance.
- **Chaque passager doit fournir** : un selfie, la copie d'une pièce d'identité, la copie d'une preuve de résidence, ses coordonnées bancaires (pour le paiement des compensations), son courriel, son numéro de téléphone, son adresse et sa date de naissance.
- **Chaque conducteur doit offrir au moins 2 places pour pouvoir offrir du transport**. Ceci afin d'éviter que des conducteurs mal intentionnés ne se retrouvent qu'à embarquer une seule personne qui serait vulnérable. Il peut néanmoins ne transporter qu'une seule personne si il n'y a qu'une seule personne qui manifeste l'intérêt de voyager avec lui.
- **Des plaintes peuvent entraîner le retrait d'un passager ou d'un conducteur** : selon la gravité et le nombre de plaintes, un passager ou un conducteur se verra interdit l'accès à Autonomik!-Covoiturage. Tout délit sera dénoncé à la police.

### Tarification du passager et dédommagement au conducteur

Palliers kilométriques accumulés au cours du mois	Tarification passager	1 passager		2 <sup>e</sup> passager		TOTAL 2 passagers/km		3 <sup>e</sup> passager		TOTAL 3 passagers/km	
		part conducteur/km	part Autonomik/km	part conducteur/km	part Autonomik/km	part conducteur/km	part Autonomik/km	part conducteur/km	part Autonomik/km	part conducteur/km	part Autonomik/km
0 à 49 km	0,20 \$	0,17 \$	0,03 \$	0,12 \$	0,08 \$	0,29 \$	0,11 \$	0,04 \$	0,16 \$	0,33 \$	0,27 \$
50 à 99 km	0,17 \$	0,14 \$	0,03 \$	0,12 \$	0,05 \$	0,26 \$	0,08 \$	0,07 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,18 \$
100 à 149 km	0,12 \$	0,10 \$	0,02 \$	0,10 \$	0,02 \$	0,20 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,02 \$	0,30 \$	0,06 \$
150 km et plus	0,10 \$	0,09 \$	0,01 \$	0,09 \$	0,01 \$	0,18 \$	0,02 \$	0,09 \$	0,01 \$	0,27 \$	0,03 \$

\* les prix n'incluent pas les taxes

### Exemple des coûts et revenus selon les trajets parcourus dans le mois

Exemples de trajets	Distance parcourue dans un mois	Coût passager	1 passager		2 <sup>e</sup> passager		TOTAL 2 passagers		3 <sup>e</sup> passager		TOTAL 3 passagers	
			compensation conducteur	% Autonomik!	compensation conducteur	% Autonomik!	compensation conducteur	% Autonomik!	compensation conducteur	% Autonomik!	compensation conducteur	% Autonomik!
· Chambly→Granby · 4 X Sainte-Julie→St-Basile-le-Grand dans le mois	49 km	9,80 \$	8,33 \$	1,47 \$	5,88 \$	3,92 \$	14,21 \$	5,39 \$	1,96 \$	7,84 \$	16,17 \$	13,23 \$
· Granby→Laval · 5 X Lac-Beauport→Québec dans le mois	99 km	18,30 \$	15,33 \$	2,97 \$	11,88 \$	6,42 \$	27,21 \$	9,39 \$	5,46 \$	12,84 \$	32,67 \$	22,23 \$
· 2 X Sherbrooke→Drummondville dans le mois · 5 X Boisbriand→Mascouche dans le mois	149 km	24,30 \$	20,33 \$	3,97 \$	16,88 \$	7,42 \$	37,21 \$	11,39 \$	10,46 \$	13,84 \$	47,67 \$	25,23 \$
· Chicoutimi→Québec · 2 X Chicoutimi→Roberval dans le mois	199 km	29,30 \$	24,83 \$	4,47 \$	17,38 \$	11,92 \$	42,21 \$	16,39 \$	14,96 \$	14,34 \$	57,17 \$	30,73 \$
· Montréal→Québec · 2 X Montréal→Trois-Rivières dans le mois	250 km	34,40 \$	29,42 \$	4,98 \$	21,97 \$	12,43 \$	51,39 \$	17,41 \$	19,55 \$	14,85 \$	70,94 \$	32,26 \$
· Sherbrooke→Rivière-du-Loup · 6 X Drummondville→Trois-Rivières dans le mois	400 km	49,40 \$	42,92 \$	6,48 \$	35,47 \$	13,93 \$	78,39 \$	20,41 \$	33,05 \$	16,35 \$	111,44 \$	36,76 \$
· Québec-Gatineau · 10 X Trois-Pistoles→Rivière-du-Loup dans le mois	450 km	54,40 \$	47,42 \$	6,98 \$	39,97 \$	14,43 \$	87,39 \$	21,41 \$	37,55 \$	16,85 \$	124,94 \$	38,26 \$
· Montréal→Rimouski · 11 X Granby→Chambly dans le mois	550 km	64,40 \$	56,42 \$	7,98 \$	48,97 \$	15,43 \$	105,39 \$	23,41 \$	46,55 \$	17,85 \$	151,94 \$	41,26 \$
· Montréal→Gaspé · 10 X St-Jérôme→Mt-Tremblant dans le mois · 30 X Boucherville→Mont-Saint-Hilaire dans le mois	900 km	99,40 \$	87,92 \$	11,48 \$	80,47 \$	18,93 \$	168,39 \$	30,41 \$	78,05 \$	21,35 \$	246,44 \$	51,76 \$

\* Les exemples sont des estimations à titre indicatif seulement.

\* Les prix n'incluent pas les taxes.

\* Les compensations indiquées ici n'incluent pas la récompense de "0,01\$ par km offert" versée au conducteur résidant dans une "Collectivité participante"